

## Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2023 à 19 h

**Présents :** M. Daniel CHEVEE, Mme Chantal BACLE, M. Michel LEMONNIER, M. Patrice FABRE, Mme Nelly SLATER, M. Pascal GEORGES, M. Philippe PITEL, Mme Amandine PIERSON, M. Damien DOS ANJOS, Mme Tiffany BIGEAULT

**Absents excusés :** M. Ahmed OUSSIBLA (pouvoir à Mme Chantal BACLE), Mme Célia DEUDON, (pouvoir à Mme Nelly SLATER), Mme Virginie GUYON DANIEL (pouvoir à Mme Tiffany BIGEAULT)

**Absent :** M. Valentin AKRICHE

Le quorum est atteint.

Mme Tiffany BIGEAULT est élue secrétaire de séance

### Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 3 mars 2023

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2023 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il sera soumis à l'approbation de cette assemblée. Il est adopté à l'unanimité

### Point à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter des points à l'ordre du jour : Maison 16 rue Lucien David, ce que le conseil municipal accepte.

### Budget de la Commune

### Approbation du Compte Financier Unique 2022 D2023.03.31.001

Le compte financier unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la Commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le conseil municipal a décidé d'opter pour ce mode de présentation des comptes produits pour l'exercice 2022.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables et complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par Monsieur le Maire au conseil municipal s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et de la Section d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		485758.88	70650.36			415108.52
Opération de l'année	791951.88	1034335.22	212733.37	464656.11	1004685.25	1498991.33
TOTAUX	791951.88	1520094.10	283383.73	464656.11	1075335.61	1984750.21
Résultats de clôture		728142.22		181272.38		909414.60
Reste à réaliser			294301.00	6995.00		

Les résultats seront repris au budget de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Monsieur le Maire se retire. Mme Nelly Slater préside la séance. Le conseil municipal doit délibérer sur le Compte Financier Unique 2022 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Financier Unique 2022 de la Ville de Bretoncelles.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **- Affectation du résultat D2023.03.31.002**

L'affectation se calcule ainsi :

(excédent d'investissement + Restes à réaliser recettes) - Restes à réaliser Dépenses:

181272.38	+	6995		-	294301		=	106033,62 €
-----------	---	------	--	---	--------	--	---	-------------

L'excédent de fonctionnement de 2022 s'élève à **728142.22 €**. La somme de **106033.62 €** est prise sur cet excédent et est inscrite à l'article 1068 « autres réserves », le reste (622108.60 €) est inscrit au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

#### **- Vote des subventions aux associations 2023**

La Fondation du Patrimoine a fixé les participations des collectivités à 200 € pour les communes de 500 à 3000 habitants. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 200 € au lieu des 120 € initialement prévus. Mil Perche et l'ADI ont également demandé une subvention pour les sommes respectives de 300 et 1600 €. Le conseil municipal accorde les subventions demandées. Le tableau des subventions rectifié est annexé au présent procès verbal.

#### **- Investissements 2023**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les dépenses et les recettes qu'il prévoit au vu des travaux et investissements déjà programmés :

DEPENSES	RAR 2022	CREDITS NOUVEAUX	total crédits ouverts	RECETTES	RAR 2022	CREDITS NOUVEAUX	total crédits ouverts
frais biens sans maître		1000	1000	vente biens sans maître		13 000	13000
achat terrain forage		5000	5000				
Ségilog		3921	3921				0
amgt plaisance			0	odetr Plaisance	6995		6 995
amgt arrêt de car		51000	51000	conseil régional		20 000	20 000
busage haut de Jonville	2186	750	2936				
WC Mairie	2605	3000	5605				0
espace abbé fret	66960	353000	419960	DRAC		140 000	140 000
maison des assos	7186		7186	MDO		70 000	70 000
résidence sénior	90000		90000				
logement VFF		17000	17000				
isolation sdf		200000	200000	DSIL...		39 760	39 760
MATERIELS	1546	70000	71546				0
efft charm gd foret thiv	33318		33318	FCTVA		16 800	16 800
efft Rte st victor donnette	48000	60810	108810	affectation resultat		106 034	106 034
eclairage public st victor		138770	138770	eclairage pub st victor te 61		53 283	53 283
EFFCT ARDELAIN	37200	1000	38200				
lampe mercure	2500		2500	subvention		1 500	1 500
etude te61 energie	2800		2800	Virement section fonctt		465 617	465 617
avance station			0	Station service		20 575	20 575
Eglise		25000	25000	BPN/CI dépt		12 500	12 500
Caution		3000	3000	caution		3 000	3 000
Capital		71921	71921	Amortissement		11 189	11 189
cimetière		2000	2000	tle			0
clos du perche			0	emprunt		139 948	139 948
déficit			0	EXCEDENT INV		181 272	181 272
moins value			0				0
<b>TOTAL</b>	<b>294301</b>	<b>1007172</b>	<b>1301473</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6995</b>	<b>1 294 478</b>	<b>1 301 473</b>

### Médiathèque : Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) D2023.03.31.003

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de travaux de rénovation et d'extension de la médiathèque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de rénovation et d'extension de la médiathèque ainsi que détaillé ci-après :

Libellé AP	Montant AP	Crédits de paiement	
		2023	2024
Médiathèque Dépenses	750000 € TTC	419960 €	330040 €
FINANCEMENTS	Département	70000	55000
	DRAC	140000	11000
	FCTVA	65000	50000

- que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

#### vote des taxes D2023.03.31.004

Monsieur le Maire a transmis l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les bases ayant augmenté de 7.1 %, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 32.62 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.48 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11.03 %

Le Conseil municipal ,

Vu les articles 1636B 6° à 1636B 11° et 1639A du Code Général des impôts,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit (sans changement) :
  - taxe d'habitation : 32.62 %
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.48 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11.03 %
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la délibération.

#### - Vote du budget 2023 D2023.03.31.005

Un projet de budget prévisionnel 2023 de la Commune a été adressé aux conseillers municipaux. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 1.555.936,00 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 1.301.473,00 €

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2023 de la Commune à l'unanimité.

<b>Budget de la régie eau</b>
-------------------------------

#### Approbation du compte financier unique 2022 D2023.03.31.006

Le budget de la régie eau de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par Monsieur le Maire au conseil municipal s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et de la Section d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>BUDGET REGIE EAU</b>						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		37914.87	5495.38		5495.38	37914.87
Opération de l'année	123919.21	144096.92	30915.75	64736.38	154834.96	208833.30
TOTAUX	123919.21	182011.79	36411.13	64736.38	160330.34	246748.17
Résultats de clôture		58092.58		28325.25		86417.83
Reste à réaliser			50867	30000		

Les résultats seront repris au budget de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Monsieur le Maire se retire. Mme Nelly Slater préside la séance. Le conseil municipal doit délibérer sur le Compte Financier Unique 2022 de la régie eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Financier Unique 2022 de la Régie eau de Bretoncelles.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Vote du budget 2023 D2023.03.31.007**

Un projet de budget prévisionnel 2023 de la Régie eau a été adressé aux conseillers municipaux. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 196 779,00 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 238 192,00 €

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2023 de la régie eau à l'unanimité

<b>Budget de la régie assainissement</b>
--

### **Approbation du compte financier unique 2022 D2023.03.31.008**

Le budget de la régie assainissement de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par Monsieur le Maire au conseil municipal s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et de la Section d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT</b>						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		47299.42		70410.21		117709.63
Opération de l'année	85786.57	101419.27	21094.78	21048	106881.35	122467.27
<b>TOTAUX</b>	<b>85786.57</b>	<b>148718.69</b>	<b>21094.78</b>	<b>91458.21</b>	<b>106881.35</b>	<b>240176.90</b>
Résultats de clôture		62932.12		70363.43		133295.55
Reste à réaliser			3789.00			

Les résultats seront repris au budget de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Monsieur le Maire se retire. Mme Nelly Slater préside la séance. Le conseil municipal doit délibérer sur le Compte Financier Unique 2022 de la régie assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Financier Unique 2022 de la Régie assainissement de Bretoncelles.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Vote du budget 2023 D2023.03.31.009**

Un projet de budget prévisionnel 2023 de la Régie assainissement a été adressé aux conseillers municipaux. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 162 227,00 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 175 706,00 €

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2023 de la régie assainissement à l'unanimité

<b>Budget de la station service</b>
-------------------------------------

### **Approbation du compte financier unique 2022 D2023.03.31.010**

Le budget de la station-service de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par Monsieur le Maire au conseil municipal s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et de la Section d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>BUDGET STATION SERVICE</b>						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		13842.86		46274.13		60116.99
Opération de l'année	660248.40	610450.98	7692.00	7196.00	667940.40	617646.98
<b>TOTAUX</b>	<b>660248.40</b>	<b>624293.84</b>	<b>7692.00</b>	<b>53470.13</b>	<b>667940.40</b>	<b>677763.97</b>
Résultats de clôture	35954.56			45778.13		9823.57
Reste à réaliser						

Les résultats seront repris au budget de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Monsieur le Maire se retire. Mme Nelly Slater préside la séance. Le conseil municipal doit délibérer sur le Compte Financier Unique 2022 de la Station-service. .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Financier Unique 2022 de la station service de Bretoncelles.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Vote du budget 2023 D2023.03.31.011

Un projet de budget prévisionnel 2023 de la station-service a été adressé aux conseillers municipaux. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 816.982,00 €

Section d'investissement (Dépenses) : 22 692,00 €

(recettes) : 52.974,00 €

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2023 de la régie eau à l'unanimité

<b>Budget du clos du perche</b>
---------------------------------

### Approbation du compte financier unique 2022 D2023.03.31.012

Le budget du clos du perche de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par Monsieur le Maire au conseil municipal s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et de la Section d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET LE CLOS DU PERCHE						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		77052.04	219521.36		219521.36	77052.04
Opération de l'année	348050.58	311093.02	311092.19	348021.36	659142.77	659114.38
TOTAUX	348050.58	388145.06	530613.55	348021.36	878664.13	736166.42
Résultats de clôture		40094.48	182592.19		142498.71	
Reste à réaliser						

Les résultats seront repris au budget de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Monsieur le Maire se retire. Mme Nelly Slater préside la séance Le conseil municipal doit délibérer sur le Compte Financier Unique 2022 du clos du perche. .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Clos du Perche.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Vote du budget 2023 D2023.03.31.013

Un projet de budget prévisionnel 2023 du clos du perche a été adressé aux conseillers municipaux. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 351.201,67 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 461 732,71 €

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2023 du clos du perche à l'unanimité

## **Numérotation Place du Gal de Gaulle n° 7 et 8 D2023.03.31.014**

Monsieur le Maire propose de renuméroter les propriétés composées des Petits Fours et de la SCI RDD.

7 : les petits fours

7 bis : Mil Perche

8 : SCI RDD

8 bis : location SCI RDD

## **Repas des anciens D2023.03.31.015**

Le repas des anciens sera organisé le dimanche 15 octobre 2023. Des devis ont été demandés pour la préparation du repas à différents traiteurs.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de La Saloupière pour un repas à 18 €.

Monsieur le Maire précise que le repas est offert aux personnes de plus de 70 ans. Le conseil municipal fixe les prix pour les conjoints : 15 € et pour les invités : 27 €

## **Immeuble 16 rue Lucien David D2023.03.31.016**

La commune a décidé lors d'un précédent conseil d'incorporer dans ses biens l'immeuble sis 16 rue Lucien David car c'était un bien sans maître et qu'un acquéreur avait signé une promesse d'achat. A ce jour, l'acquéreur ne donne pas suite aux différentes relances.

Monsieur le Maire propose de confier à l'agence immobilière de la Loupe (M. Moreau) la vente de ce bien. Le conseil municipal accepte cette proposition, fixe la vente à 25000 € prix négociable et autorise M. le Maire à signer tout document qui permettrait la vente de cet immeuble.

## **Pour information :**

Monsieur le Maire présente les esquisses de la rénovation et de l'extension de la médiathèque

- départ de M. Julien Miniconi, Sous-préfet de Mortagne au Perche pour Coutances
- Le décès d'Albertine Haye est enregistré à la date du 30 août 2022
- La charte du Parc Naturel du Perche est en cours d'étude
- Exposition Piron : les associations de haute planche souhaitent réaliser une exposition et autres pendant les journées du patrimoine, la famille s'y oppose
- Ordures ménagères : Le SMIRTOM envisage de remettre en collecte en porte à porte les habitations du bourg et de supprimer les bacs semi-enterrés du pied de l'église, Route de Saint Victor, La Gare Cité de la Booz, Barré. Les autres points de collectes seront semi-enterrés avec badges pour accès.
- La Donette, rencontre le 23 mai
- Barboisseau : un constat d'huissier a été fait suite aux travaux d'aménagement de la voie communale de la Barboisseau. Cette voie sera très fréquentée pendant la fermeture des passages à niveau.
- Résidence Séniors : difficultés pour obtenir le deuxième bail.
- Yves Legrand a obtenu la médaille départementale d'honneur car il a sauvé un enfant de la noyade Elle lui sera remise lors du repas des anciens.
- Station service : voir avec Madic pour les problèmes de lecture des cartes
- Dates à retenir : 6 mai : marché aux fleurs, 15 juillet : fête de la commune

Prochaines réunions du conseil : 28 avril, 9 juin, 21 juillet, 22 septembre, 27 octobre et 24 novembre.



### Vote des subventions 2023

	Dde assoc.	Propositions	vote	nb voix
A.C.P.G.	300	100	100	12
Club Loisirs retraités	300	100	100	13
A.B.E.L.	150	100	100	13
Plumes et talents				
Plumes et talents salon				
ADI	1600	1600	1600	11
Au clair de lune				
Halem théâtre	1000	500	500	13
la Pélerine		300	300	13
A.P.E.	2000	2000	2000	13
Bretoncelles patrimoine N.	1200	1200	1200	13
Boule Bretoncelloise	300	100	100	13
Pongiste Cœur du Perche	1200	1000	1000	13
Gymnastique d'entretien	150	150	150	12
GV/GFB	150	150	150	13
Badminton	1300	1300	1300	13
Bille de Clown	1800	1800	1800	13
bille de clown sub except				
les perchés du Art tae	1000	1000	1000	13
collège Paul Harel (voyage)	600	600	600	
UNSS				
Collège Paul Harel Piscine	200	200	200	
Etudiants lycée		200	200	13
Séjours scolaires		200	200	13
Harmonie Condé		0	0	13
Chorale Perche Rém.	150	150	150	13
Cercle Généalogique				
Prévention routière		30	30	13
les restos du cœur		250	250	13
FDGDON	545	545	545	13
ASS ASP PERCHE		20	20	13
Croqueurs de Pommes		40	40	13
Etrier Bretoncellois	800	800	800	12p 1ab
Foyer R Berd'huis danse				
fondation du patrimoine		200	200	13
judo		40	40	13
les p'tits museaux	1000	250	250	13
les pousses solidaires	1200	600	600	12
chemin atelier perche	1000	200	200	12
secours catholique		50	50	13
boxe				
basket ball	100	100	100	13
Ukraine				
ligue de l'enseignement	1254	2510	3774	13
Mil Perche	300	300	300	13
Divers			51.25	
total général	17699	20000	20000	